

RAPPORT DE VÉRIFICATION



COQUELLE FINANCES
ALLE DE BELGIQUE
ZONE ACTIVITE ARTOIPOLE II
62128 WANCOURT

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements			Nombre de mises à l'arrêt préconisées
	total	avec observations	non vérifiés	
Appareil de levage	6	1	0	0

Adresse d'intervention :
MARIETTON FORMATION TRANSPORTS
17 RUE DE L AVENIR
69740 GENAS

Mission réalisée le 09/07/26

Date de vérification précédente : Non renseignée
Périodicité : 6 mois / Prochaine vérification : 01/27

Références SOCOTEC :
N° du rapport : N11P0/26/7703
Date du rapport : 10/07/2026
N° d'affaire : 2603N11P0000017/36000
Désignation : GCN - COQUELLE - MARIETTON-MARIETTON FORMATION TRANSPORTS - GENA
N° intervention : N11P0260600000001063

Références Client :
Site : CHARIOTS

 Présence d'observation(s)

2.1.3.0 - EDT963383

Agence Grands Comptes Nord

Pôle Eqts GC Nord IDF et Ouest - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 4-6 rue des ormes - 59810 LESQUIN

Tél. : (+33)3.20.88.77.30

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M VALENTIN Cedric
Nombre de pages : 15



Accréditation SOCOTEC EQUIPEMENTS
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

SYNTHESE DE LA VERIFICATION

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emplacement	Date de visite	Nb Obs	Non vérifié	Page
*Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	TOYOTA	M26013	Atelier	09/07/26	0		3
*Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	TOYOTA	M26016	Atelier	09/07/26	0		5
*Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	TOYOTA	M26015	Atelier	09/07/26	0		7
*Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	TOYOTA	M26017	Atelier	09/07/26	1		9
Appareil de levage	Transpalette à faible élévation	TOYOTA	M23043	Atelier	09/07/26	0		11
Appareil de levage	Transpalette à faible élévation	TOYOTA	M23047	Atelier	09/07/26	0		13

* : vérification sous accréditation

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M LE DUAULT.

Un rapport provisoire a été remis sur place à Loïc Le-Duault.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M LE DUAULT

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

Ce rapport comporte des équipements dont la vérification a été réalisée sous accréditation et d'autres hors accréditation.

Seuls les équipements comportant une * dans le tableau de synthèse de la vérification sont couverts par l'accréditation. La date mentionnée au regard de chaque observation correspond à la date de fin de l'intervention, quel que soit la durée de celle-ci. Elle est donnée à titre indicatif dans un objectif de suivi des observations déjà signalées.

4. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLÉVATEUR À CONDUCTEUR PORTÉ/ TOYOTA/6772822)

4.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur porté
Constructeur / Marque	TOYOTA
Type	BT REFLEX RRE140H
Numéro de série	6772822
Année de fabrication	2020
Marquage	CE

4.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	7
Configuration	Mât double
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL) + bras de fourche
Suspentes	1 chaine a mailles jointives 6x4 au pas de 19,05mm 2 chaines a mailles jointives 3x4 au pas de 19,05mm
Autres caractéristiques	Batterie poids maxi 1030kg, mini 875kg, installé poids 900-1000kg
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	Hauteur 7000mm, 1400 kg à cdg 600mm / 1400kg à cdg 650mm / 1200kg à cdg 800mm

4.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Arrêt d'urgence	Bouton poussoir de type "coup de poing" à accrochage en position enfoncée
Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Système à code
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Pédale nécessitant une action permanente pour obtenir l'efficacité des commandes de certains mouvements
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore et lumineux
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Lumineux
Autre(s) dispositif(s) de sécurité	Un blue spot, miroir cabine.

4.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification

Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Atelier
Document(s) présenté(s)	Notice d'instructions

4.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1400 kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Tout vérins déployés a cdg 600mm

4.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Dispositifs de sécurité / Retenue du conducteur sur son siège	09/07/2026 - Déjà signalé : Non Absence de dispositif de retenue du conducteur sur son siège Eu égard à l'avis publié par le ministère chargé du travail au JO du 12 avril 2002, équiper le chariot d'un système de retenue du conducteur sur son siège. S'assurer au préalable auprès du fabricant ou du distributeur que le modèle de chariot est apte à l'accueillir. En cas d'impossibilité, prévoir des mesures compensatrices, telles que restrictions sur les conditions d'utilisation du chariot, afin d'exclure les situations exposant au risque de renversement.	1